

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess

**Renforcement de la protection juridique individuelle dans le cadre de
l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes
financiers**

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Renforcement de la protection juridique individuelle dans le cadre de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers, 2017 - 2018*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 20.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Geld, Wahrung und Kredit	1
Banken	1

Abkürzungsverzeichnis

EFD	Eidgenössisches Finanzdepartement
WAK-SR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Ständerates
AIA	Automatischer Informationsaustausch
WAK-NR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats
AIAG	Bundesgesetz über den internationalen automatischen Informationsaustausch in Steuersachen

DFF	Département fédéral des finances
CER-CE	Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats
EAR	Echange automatique de renseignements
CER-CN	Commission de l'économie et des redevances du Conseil national
LEAR	Loi fédérale sur l'échange international automatique de renseignements en matière fiscale

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Geld, Wahrung und Kredit

Banken

MOTION
DATUM: 05.12.2017
GUILLAUME ZUMOFEN

La Commission de l'conomie et des redevances du Conseil des Etats (CER-CE) a dpos une motion qui vise la modification de l'article 19 de la loi fdrale sur l'**change automatique de renseignements** en matire fiscale (LEAR). L'objectif de la motion est de **renforcer la protection juridique individuelle**. Prcisment, la CER-CE souhaite empcher l'change de renseignements pour des cas individuels si une violation de biens juridiques essentiels parat vraisemblable. De son ct, le Conseil fdral s'est prononc contre la motion.

Ueli Maurer (udc, ZH), responsable du Dpartement fdral des finances (DFF), a indiqu que l'alina 2 de l'article 19 de la LEAR garantissait un cadre juridique suffisant pour sauvegarder la protection individuelle. Il a prcis que, selon de nombreuses publications scientifiques, l'alina 2 protgeait suffisamment les droits de l'homme et les liberts fondamentales. En rsum, le Conseil fdral a estim qu'une telle rvision n'tait non seulement pas ncessaire, mais aussi inopportune tant donn que l'application des premiers changes automatiques n'avait pas encore eu lieu. Malgr les arguments du Conseil fdral, la chambre des cantons a suivi sa commission et s'est prononce en faveur de la motion par 24 voix contre 17. La motion passe  la chambre du peuple.¹

MOTION
DATUM: 29.05.2018
GUILLAUME ZUMOFEN

La commission de l'conomie et des redevances du Conseil national (CER-CN) a propos  sa chambre, par 16 voix contre 8, de rejeter la motion de la CER-CE. La majorit a estim que les bases lgales existantes garantissaient la **protection juridique individuelle dans le cadre de l'change automatique de renseignements** (EAR). A l'oppos, une minorit a mis des doutes sur la protection juridique individuelle induite par l'art.19 al.2 de la LEAR. Finalement, la chambre du peuple a rejet la motion par 122 voix contre 66.²

1) BO CE, 2017, p.879 s.; Communiqu de presse, CER-CE

2) BO CN, 2018, pp.629 s.; Communiqu de presse CER-CN; Rapport CER-CN